Canton de BOURGOGNE

Mairie de VILLERS-FRANQUEUX.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 24 octobre 2023

<u>Date de</u> <u>convocation :</u> 18/10/2023

Nombre de Conseillers :

en exercice : 09de présents : 08de votants : 08

L'an deux mille vingt-trois, le 24 octobre à 20h30,

Le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villers-Franqueux sous la présidence de Monsieur Éric MALTOT, maire de la commune.

Etaient présents :

Messieurs : MALTOT Éric - ROSTEIN David - GEANCY Christophe - THIRIET

Rémy.

Mesdames: LE DROGO Madeleine - ROSIEZ Christine - BLAIZOT Carine -

FOURQUIN Corinne.

Absente: Madame MISSA Agnès

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 05 septembre 2023
- Changement d'entreprise pour les travaux de couverture de l'église
- Choix de l'entreprise pour la reprise des concessions du cimetière
- Divers

Monsieur THIRIET Rémy a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance, sur proposition du maire.

I - Approbation du procès-verbal du 05 septembre 2023

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

II – Changement d'entreprise pour les travaux de couverture de l'église / Délibération N°16-2023

Le maire informe l'assemblée que suite à un manque d'effectif au niveau de son personnel, l'entreprise EURL MOREAU choisit pour la couverture de l'église ne peut pas honorer son engagement dans les délais prévus.

Les subventions demandées à l'Etat, au Département et la Communauté Urbaine du Grand Reims, pour les travaux ayant été accordées, et afin de rentrer dans les délais de modalités de versement desdites subventions, il propose l'entreprise SAS PAARS COUVERTURE.

Il ajoute également que l'entreprise propose un devis de 76 982.64€ HT, comparativement à l'entreprise EURL MOREAU qui proposait un devis de 90 790€ HT pour les mêmes travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à 8 voix contre 0 voix :

Approuve le choix de l'entreprise et son devis, et autorise le maire à signer tous les documents relatifs aux travaux qui démarreront fin 2023 début 2024.

III - Choix de l'entreprise pour la reprise des concessions du cimetière / Délibération N°17-2023

Le maire rappelle que le processus de reprise des concessions à l'abandon initié par la commune arrive à échéance début 2024.

Et comme annoncé lors du Conseil Municipal du 05 septembre 2023, Monsieur ROSTEIN s'est rapproché de l'entreprise TRAXLER pour un devis.

L'entreprise a émis un devis de 40 228,91€HT pour les travaux de reprise de concessions. Les travaux seront réalisés en deux tranches (1 en 2024 et la seconde en 2025).

Le maire propose, à cet effet, au Conseil Municipal de choisir l'entreprise TRAXLER qui est assermentée pour ce type de travaux.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, décide à 8 voix contre 0 voix :

- d'approuver à l'unanimité le choix de l'entreprise et son devis soumis au vote,
- > autorise le maire à signer tous les documents relatifs aux travaux.

IV - Divers

> Recensement de la population

Le maire informe l'assemblée de la réalisation en 2024 (mi-janvier à mi-février) du recensement de la population de la commune.

A cet effet, la collectivité est à la recherche d'un agent recenseur. La fonction de coordonnateur communal sera assurée par la secrétaire de la mairie.

Commission de Contrôle des listes électorales

Le maire informe l'assemblée que le mandant des membres de la commission de contrôle de la liste électorale de la commune arrive à échéance et cette liste doit être renouvelée. Suite à la démission de Monsieur OUDIN, conseiller municipal, désigné pour représenter le Conseil Municipal, il aurait besoin d'un autre volontaire du Conseil pour assurer ce rôle. Pour rappel, cette commission est constituée de trois membres.

Madame ROZIER Christine se propose de représenter le Conseil dans cette commission, proposition validée à l'unanimité.

Fête de Noël

Le comité des fêtes de la commune se réunit le samedi 02 décembre 2023 à 8h30 pour la mise en place des décorations dans le village.

Le maire rappelle à l'assemblée que cette année, il revient à la commune d'organiser « Le noël des enfants de Pouillon et Villers-Franqueux ». Il aura lieu le 08 décembre 2023 à la salle de Pouillon.

Madame FOURQUIN est chargée de la communication auprès des habitants (distribution de Flyers). La reproduction des flyers sera confiée à une entreprise spécialisée.

Coiffeuse itinérante

Le maire informe l'assemblée qu'une coiffeuse professionnelle itinerante proposera ses services pour des prestations sur la place du village à compter de mi-décembre. L'information sera diffusée sur les moyens de communication de la commune.

Tour de table

Mme LE DROGO, RAS

M. ROSTEIN a demandé au maire s'il souhaiterait une cérémonie pour souhaiter ses vœux aux habitants et se présenter aux nouveaux arrivants.

En réponse, le maire propose un mot dans le bulletin municipal.

Mme BLAIZOT : RAS

M. THIRIET informe l'assemblée qu'une proposition de projet d'aménagement va être réalisée pour la sécurisation de la sortie du village en direction de Hermonville, pour un démarrage des travaux au mieux fin 2024. Il indique la possibilité d'une demande de subvention auprès du département au titre des amendes de police.

M. GEANCY informe que le puisard du chemin des quartiers a besoin d'un entretien. Le maire se charge de faire une fiche navette au Grand Reims à cet effet.

Mme ROSIEZ informe l'assemblée que Monsieur NOIZET a fait des travaux de remblayage sur le chemin entre la commune de Pouillon et Villers-Franqueux, au-dessus de la coopérative. Après vérification, la commune co-propriétaire de ce chemin, n'est pas informée des travaux.

Le maire se charge de se rapprocher de la commune de Pouillon pour en savoir davantage dans les plus brefs délais.

Mme FOUQUIN: RAS

Fin de la séance.